

République française
Département de la Gironde
COMMUNE DE SAINT AUBIN DE BRANNE

Séance du jeudi 07 septembre 2023

Membres en exercice : 11

Nb de présents : 9
Nb de représentés : 2
Nb de vote exprimés : 11
Nb de vote pour : 11
Nb de vote contre : 0
Nb d'abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois et le sept septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal LABRO,

Date de la convocation: 24/08/2023

Présents : Pascal LABRO, Robert FAURE, Laurent BEREAU, Quitterie DUCLOT, Jérémy CUSSEAU, Sarah BRUNELLOT, Dominique PEYTOUREAU, Thierry MARQUE, Marie MIRAMON

Représentés : Xavier BLOND, David PATEAU

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent BEREAU

2023_DE_09_01 - Objet : RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires à trois conditions :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de la collectivité,
- Rémunération liée à l'acte

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer le fauchage des bords de route pour une période allant du mois de mai au mois de septembre inclus de chaque année.

Il est proposé également que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 22€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour une période allant du mois de mai au mois de septembre inclus de chaque année.
- DE FIXER la rémunération sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 22€
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget
- DE DONNER pouvoir à Monsieur le maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Fait les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Pascal LABRO

